

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021

Président : BARBE Daniel

Secrétaire : SPIGARIOL-BACQUEY Corinne

### Présents :

Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Monsieur René BOUDIGUE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Christelle COUNILH, Monsieur Philippe CUROY, Madame Marie-France DALLA LONGA **jusqu'à 20h50**, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Madame Christiane DULONG **jusqu'à 21h12**, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur André GREZE, Monsieur Eric GUERIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Thierry LABORDE **jusqu'à 20h00**, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Mayder MARAN **jusqu'à 21h12**, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Olivier MEHATS, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Laurent NOEL, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard REBILLOU, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Christophe SERENA **jusqu'à 21h12**, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Monsieur Thomas SOLANS **jusqu'à 20h40**, Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Madame Sylvie TESSIER, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

### Absents :

Monsieur Cyril ABELA, Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur François LUC, Monsieur Florent MAYET, Madame Sylvie PANCHOUT

### Représentés :

Monsieur Vincent LAFAYE par Madame Josette MUGRON, Madame Sylviane LEVEQUE par Monsieur Michel REDON, Madame Fabienne MARQUILLE MIRAMBET par Monsieur Christophe MIQUEU

## ORDRE DU JOUR

- \* Intervention du SIPHEM
- \* Projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Dropt - Avis
- \* Projets d'investissement - Exercice 2021
- \* Demandes de subventions - Exercice 2021
- \* Convention de partenariat entre le Département et la CDCRE2M - Actions dans le domaine des Solidarités Humaines
- \* OTEM - Convention
- \* Questions diverses

## INTERVENTION

Monsieur le Président accueille Monsieur Michel FREYRIT, Président du SIPHEM, Monsieur Bertrand MATHAT, et Monsieur Guillaume BRANEYRE et leur laisse la parole. Le power point présenté est annexé au présent compte rendu.

Monsieur Michel FREYRIT indique en préambule que le SIPHEM coûte environ 3 000€ par jour. Les statistiques présentées par la suite montrent que le bilan sur 10 ans fait ressortir que des subventions et des aides techniques du SIPEHM rapportent 12 000€ par jour à l'ensemble du territoire et 26 000€ par jour pour les artisans locaux.

Messieurs Bertrand MATHAT et Guillaume BRANEYRE présentent leurs différentes missions au sein du SIPHEM.

Monsieur le Président revient sur la demande de Monsieur Francis LAPEYRE relative à l'inscription du sens des votes dans les comptes rendus. Il existe 3 modes de scrutin possible : le scrutin ordinaire à main levée que l'on pratique actuellement, le scrutin public si l'on souhaite faire apparaître les noms avec pour condition qu'un quart des membres présents votent en ce sens et le scrutin secret à la demande du tiers des membres présents. Monsieur le Président procède au vote et le scrutin ordinaire est accepté.

## DELIBERATIONS

### PROJET DE SHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU DROPT - AVIS (DEL 2021 026)

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-6 et R.212-40, R.212-46 et R.212-47 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), L.122-4 et R.122-17 relatifs aux plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale, L.123-1 et suivants et R.123-1 à R.123-27 relatifs aux enquêtes publiques portant sur ces projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement .

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 19 novembre 2020, relative à la validation du mémoire en réponse, du projet de SAGE Dropt et du lancement de l'enquête publique ;

Vu l'arrêté inter préfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2021-02-09-002 en date du 9 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête relative au SAGE Dropt ;

Considérant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des orientations générales et des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, et qui dispose d'une portée juridique importante ;

Considérant que le projet de SAGE Dropt a été soumis à une consultation administrative de 4 mois du 15/11/2019 au 15/03/2020 ;

Considérant le contenu du dossier d'enquête publique transmis en application des articles R.123-8 et R.212-40 du code de l'environnement, consultable à l'adresse suivante : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/enquete-publique-sage-dropt-a6849.html> ;

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le projet de SAGE du Dropt soumis à enquête publique est constitué de plusieurs documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, le rapport d'Evaluation environnementale, le rapport de présentation, le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles suivants : L121-15, L121-16 et L 121-13, le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation validé par la CLE du 19/11/2020 ;

Le projet de SAGE est structuré autour de 4 grands enjeux :

- Gestion quantitative,
- Qualité des eaux,
- Milieux aquatiques,
- Gouvernance, Communication et Suivi.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini pour chacun d'entre eux des objectifs, dispositions et règles à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils ont été résumés dans les tableaux suivants.

Clés de lecture :

· D : disposition du PAGD ;

· R : règle du Règlement

Les tableaux ci-dessous déclinent les 4 enjeux (Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance) qui sont déclinés en 11 objectifs et 51 dispositions suivantes :

Gestion quantitative	Description	Enjeux
	<p>Sur les eaux superficielles :</p> <p>Une gestion du système de réalimentation à réaliser au plus près des besoins des milieux et des usages</p> <p>Un manque de connaissance et de partage de données sur le suivi quantitatif des cours d'eau, sur les prélèvements</p> <p>Des assecs chroniques sur certains cours d'eau non réalimentés</p> <p>Sur les eaux souterraines : des prélèvements en eaux souterraines quasi exclusivement pour l'usage Eau Potable (95% du volume).</p>	<p>Les enjeux sur le volet quantitatif concernent :</p> <p>La connaissance et l'anticipation des besoins en eau</p> <p>La connaissance des ressources en eaux superficielles et souterraines et leurs suivis et leurs liens</p> <p>L'hydrologie des cours d'eau en particulier sur les cours d'eau non réalimentés qui subissent des assecs en période d'étiage</p> <p>Le partage des besoins en eau au regard de la ressource disponible</p> <p>L'irrigation, facteur essentiel au développement agricole de filières à forte valeur ajoutée</p> <p>La gestion du risque inondation et érosion</p>
<b>Objectif I : Améliorer la connaissance</b>		
D 1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin	
D 2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés	
D 3	Fiabiliser la connaissance des prélèvements	
D 4	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieux	
D 5	Evaluer la répartition des volumes prélevables entre secteurs non réalimentés et réalimentés	
<b>Objectif II : Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique</b>		
D 6	Connaître les assolements irrigués	
D 7	Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources	
D 8	Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation	
D 9	Promouvoir les économies d'eau en agriculture	
D 10	Veiller à ce que les projets de retenues ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs	
D 11	Privilégier le développement de ressources collectives	
D 12	Hiérarchiser les usages sur les nappes captives identifiées comme masses d'eau déficitaires	

<b>R 1</b>	<b>Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable</b>
D 13	Informier et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable
<b>Objectif III : Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement</b>	
D 14	Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme
D 15	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les outils d'aménagement du territoire

<b>Q u a l i t é d e s e a u x</b>	<b>Description</b>	<b>Enjeux</b>
	Des eaux superficielles de qualité moyenne avec des pollutions diffuses majoritairement d'origine agricole Un impact ponctuel des rejets liés aux infrastructures d'assainissement accentué par la faiblesse des débits d'étiage Des cours d'eau fortement segmentés par la présence d'ouvrages Un aléa érosion hydrique fort à très fort sur certains secteurs, phénomène pouvant être à l'origine de dégradation de la qualité des eaux et de risques de ruissellement, coulées de boues.	Les enjeux sur le volet qualité concernent : La connaissance de la qualité de l'eau des affluents du Dropt et des lacs (grandes retenues) Les pollutions diffuses d'origine agricole L'impact des pollutions ponctuelles en particulier sur cours d'eau avec débit d'étiage faible Les risques sanitaires pour les usages de loisirs L'érosion hydrique des sols
	<b>Objectif IV : Améliorer la connaissance</b>	
	D 16	Mettre en place un suivi complémentaire de la qualité des eaux
	D 17	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt
	D 18	Développer le suivi qualité des plans d'eau de réalimentation
	D 19	Développer le suivi qualité des eaux de réalimentation
	<b>Objectif V : Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau</b>	
	D 20	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux
	D 21	Réaliser ou mettre à jour les zonages d'assainissement
	D 22	Evaluer et réduire l'impact des STEU sur les cours d'eau
	D 23	Définir ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement
	D 24	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts
	D 25	Améliorer la qualité des eaux restituées par les retenues collectives
	D 26	Améliorer la qualité de l'eau entrant dans les retenues collectives
	D 27	Assurer une gestion coordonnée des vannages
	<b>Objectif VI : Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux</b>	

D	28	Identifier et intégrer les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme
D	29	Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme
D	30	Identifier et promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique

M i l i e u x a q u a t i q u e s	Description de l'enjeu	Enjeux
	<p>Une qualité des milieux moyenne à médiocre en lien étroit avec la qualité physico-chimique et les débits des cours d'eau</p> <p>Une connaissance des milieux aquatiques réduite, par exemple des inventaires zones humides incomplets</p> <p>Des milieux naturels aquatiques et semi-aquatiques remarquables identifiés mais peu valorisés</p>	<p>Les enjeux sur le volet milieux aquatiques concernent :</p> <p>La connaissance des zones humides, plans d'eau et milieux aquatiques</p> <p>L'amélioration de la qualité des milieux par une approche visant l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la continuité écologique et plus globalement de la fonctionnalité des milieux,</p> <p>La préservation des milieux</p>
	<b>Objectif VII : Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique</b>	
D	31	Renforcer le réseau de suivi sur les indices biologiques
D	32	Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau
D	33	Mener une gestion adaptée de la ripisylve
<b>R</b>	<b>2</b>	<b>Réduire le phénomène d'érosion et son impact sur les milieux aquatiques</b>
D	34	Protéger les ripisylves en les intégrant dans les documents d'urbanisme
D	35	Améliorer la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents
D	36	Définir le taux d'étagement sur les cours d'eau
D	37	Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés
	<b>Objectif VIII : Préserver et restaurer les zones humides</b>	
D	38	Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires
D	39	Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et restauration des zones humides

<b>R</b>	<b>3</b>	<b>Protéger les zones humides</b>
D	40	Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme
D	41	Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides
<b>Objectif IX : Développer les loisirs en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques</b>		
D	42	Développer la découverte des milieux aquatiques et les activités de loisirs nautiques
D	43	Développer et promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques

<b>G ou ve rn an ce , co m m un ic ati on et su ivi</b>	<b>Description</b>		<b>Enjeux</b>
	Nécessité de mettre en place une gouvernance opérationnelle intégrant tous les enjeux du SAGE Dropt		Les enjeux sur le volet gouvernance concernent : La mise en place de la GEMAPI (compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en cohérence avec le SAGE et ses enjeux Le partage et l'intégration des enjeux du SAGE Dropt auprès de tous les acteurs
	Besoin de mobiliser les acteurs du territoire (des collectivités aux organismes agricoles, ...)		
	Favoriser les échanges, la transversalité et la cohérence des actions portées par l'ensemble des acteurs		
	<b>Objectif X : Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau</b>		
	D	44	Conforter le rôle d'EPIDROPT pour la mise en œuvre du SAGE
	D	45	Veiller à la cohérence entre le SAGE Dropt et les SAGE voisins
	D	46	Améliorer le partage d'informations au sein de la CLE
	<b>Objectif XI : Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE</b>		
	D	47	Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE
	D	48	Informer et communiquer sur l'eau auprès du public
	D	49	Communiquer auprès des Aménageurs, Collectivités et acteurs du petit Cycle de l'Eau
D	50	Accompagner les porteurs de projets en amont de l'instruction	
D	51	Définir une stratégie agricole cohérente avec les objectifs du SAGE	

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (19 abstentions), décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Dropt dans sa version soumise à enquête publique ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à l'autorité organisatrice de l'enquête publique.

Questions/Réponses

Emanuel ANDRE présente à l'Assemblée les bâtiments et structures de la CDC ainsi que leur localisation. Le document présenté est annexé au présent compte rendu.

Monsieur Éric GUERIN précise le projet relatif à l'agrandissement de l'école maternelle par la Mairie de Sauveterre et le projet de construction d'une structure pour accueillir l'ALSH et l'EJ.

Monsieur Éric GUERIN indique qu'il est fait appel par convention aux agents techniques de Sauveterre pour faire des petits travaux d'entretien.

Pour les travaux relatifs à la piscine, une élue de l'Assemblée demande la date de mise en fonctionnement de la piscine. Réponse : 2015. Cependant le robot de nettoyage qui vient de l'ancienne structure (élément précisé par Madame Valérie HATRON) n'est pas adapté à la nouvelle structure donc une usure prématurée et un système de traitement des eaux obsolète. Il convient de tout changer au lieu de réparer en raison des coûts plus intéressants.

Monsieur le Président précise qu'une rencontre avec l'Association a lieu le lundi suivant mais qu'il convient de faire fonctionner cette piscine.

Madame Mayder MARAN demande la durée de la garantie pour le nouveau système électronique. Réponse : garantie de 2 ans + 1 an.

Emanuel ANDRE apporte des précisions sur le pôle enfance de Targon car le bâtiment est vieillissant et va nécessiter des travaux chaque année.

Monsieur Éric GUERIN souhaite que la question de l'entretien des vestiaires de foot soit soulevée lors d'un prochain conseil car la collectivité n'a pas la compétence et il convient de trouver un accord avec la municipalité de Targon pour éventuellement faire un échange de terrain pour avoir un espace vert jouxtant le pôle enfance.

Monsieur Éric GUERIN précise que la MSAP de Targon sera opérationnelle à compter du mois de septembre.

Emanuel ANDRE indique l'obligation de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public avec la mise en place un système d'autodiagnostic pédagogique qui serait installé dans chaque structure. Il est proposé de faire un test qui, s'il est concluant, permettra de donner l'information aux mairies pour envisager un achat groupé. Monsieur Michel BRUN demande si le boîtier doit être déplacé. Réponse : c'est un outil (un par bâtiment) qui doit être positionné dans la pièce la moins confort.

Emanuel ANDRE fait un point sur le mur d'escalade de Rimons avec le volet animation du site, travail réalisé par le stagiaire et le volet entretien de la falaise avec le bureau de contrôle et l'entreprise qui intervient déjà sur Frontenac. La collectivité est en attente d'une décision d'exploitation du site supérieure à 1 an. Il faut envisager environ 40 000€ pour la réfection de la falaise. Madame Josette MUGRON rajoute qu'il conviendrait de solliciter le Département pour être aidé car le coût pour la commune reste élevé. Monsieur le Président indique avoir assisté à une réunion et précise que le site de Frontenac a été repris pour 3 ans par le Département et qu'il a glissé le site de Rimons. Monsieur Christophe AUBOIN du Département va venir apporter de l'aide dans le référencement de Rimons. Il faut penser que la collectivité récupèrera à terme le site de Frontenac. Emanuel ANDRE rajoute que Frontenac et Rimons sont les 2 seules falaises naturelle en Gironde. Monsieur Éric GUERIN souhaite qu'une discussion soit menée afin que les dépenses réalisées par la CDC, le soit pour des structures appartenant à la CDC. Monsieur René BOUDIGUES ajoute que la commune a acheté les terrains autour afin de valoriser le site de la falaise. Il pense que le rôle de la CDC est d'apporter de l'économie pour faire vivre le monde rural et il lui semble primordial de faire vivre le site.

Monsieur Éric GUERIN remercie Emanuel ANDRE du travail effectué.

## Délibérations

Monsieur Éric GUERIN, Vice-Président, présente les projets de travaux d'investissement à réaliser au cours de l'exercice 2021, qui s'établissent comme suit :

<b>BATIMENTS</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX</b>
Terrain de tennis	1 300.00 €
Salle des sports Sauveterre de Guyenne	28 305.00 €
Espace Jeunes Sauveterre de Guyenne	1 000.00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Sauveterre de Guyenne	3 000.00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Mauriac	7 200.00 €
Piscine	21 000.00 €
Multi-Accueil Sauveterre de Guyenne	33 200.00 €
Siège de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers	8 650.00 €
Point Rencontre Jeunes Targon	8 650.00 €
Multi-Accueil Targon	11 750.00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Targon	25 250.00 €
Aire de Camping Car	1 500.00 €
Skate Park	2 000.00 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire	12 000.00 €
Pharmacie	6 500.00 €
Vestiaires football Targon	1 000.00 €
City-stade	1 000.00 €
Service bâtiments	1 750.00 €
Service sports et Vie associative	2 600.00 €
Mini Bus	1 800.00 €
Local de stockage	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 955.00 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux projets d'investissements relatifs aux bâtiments de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers tels que présentés ci-dessus ;
- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2021 (DEL 2021\_028)**

### Questions/Réponses

Madame Josette MUGRON précise que la subvention pour l'Association de la piscine a été enlevée car l'année dernière elle leur a été octroyée alors qu'elle ne s'est pas occupée du fonctionnement.

Elle précise que pour les montants à 0€ sont liés au non fonctionnement des associations en lien avec la Covid. Emanuel ANDRE précise 16 associations et 489 enfants soit une diminution de 20% d'effectif en lien avec le contexte sanitaire.

Emanuel ANDRE expose que les subventions ne peuvent pas excéder 23 000€ sauf en cas de convention d'objectifs permettant d'aller jusqu'à 26 000€.



Monsieur Marcel ALONSO demande s'il est possible de rajouter des sommes aux associations qui n'ont pas fonctionné car si elles reprennent leurs activités, il va falloir rajouter du budget. Réponse : il s'agit d'un document de travail et ce sont des subventions réelles. Il faut réfléchir sur le rajout d'une enveloppe.

Monsieur Colin SHERIFFS demande que les associations de musique subventionnées puissent se déplacer sur les communes pour permettre l'accès à cet art pour plus de jeunes. Réponse de Monsieur le Président : elles peuvent le faire sur demande.

### Délibération

Madame Josette MUGRON, Vice-Présidente, présente les demandes de subventions émanant des associations du territoire qui s'établissent comme suit après avis favorable de la Commission réunie le 4 mars 2021 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
Associations sportives	22 620.00 €
Associations musique	33 150.00 €
Association Arts et expression	5 820.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 590.00 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;

- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS - ACTIONS DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITES HUMAINES (DEL 2021\_029)**

### Questions/Réponses

Monsieur Frédéric MAULUN relève la date du 30 juin inscrite dans la convention pour la date d'ouverture de la MSAP de Targon. Réponse de Monsieur le Président : il va leur être précisé que l'ouverture est reportée à septembre mais cela n'a pas d'impact sur la convention. Il précise avoir rencontré le Sous-Préfet la semaine dernière et indique que la collectivité est en bonne position pour la labellisation Etablissement France Services à Targon.

### Délibération

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 18 décembre 2017 relative à la mise en œuvre des chefs de filât Solidarités Humaines et Territoriales – CTEC Cadre ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 28 juin 2018 approuvant la CTEC Cadre Solidarités Humaines qui a reçu un avis favorable de la CTAP réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018 ;

Vu la délibération n° DEL\_2019\_024 du Conseil Communautaire réuni le 8 avril 2019 approuvant la Convention Territoriale Concertée Cadre (CTEC) relative aux Solidarités Territoriales avec le Département de la Gironde ;

Considérant la présente Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Gironde et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ayant pour objet de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée du Département de la Gironde et de la Communauté des Communes dans le domaine des « Solidarités Humaines » ;

Considérant qu'elle définit des principes communs régissant l'accueil des publics relevant :

- De l'action sociale,
- Du développement social,
- De la contribution à la résorption de la précarité énergétique,
- De l'autonomie des personnes.

Au-delà de l'accueil, la convention fixe les modalités de coopération entre le Département et la Communauté des Communes dans d'autres champs d'action publique. Cela concerne plus particulièrement les Espaces France Services, l'organisation d'actions collectives à destination des publics, les actions menées en direction des personnes touchées par la perte d'autonomie, ainsi que les actions de prévention et de protection de l'enfance.

La convention fournit ainsi un cadre structurant et articule les rôles de chacun pour renforcer l'accès aux droits et lutter contre l'exclusion.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'intérêt général, de coordination, de simplification, de clarification et de rationalisation des interventions respectives du Département et de la Communauté des Communes, par la définition du niveau de service de chacun des partenaires en matière d'accueil des publics notamment.

Elle se fonde sur la complémentarité dans l'exercice des missions en s'appuyant sur une approche globale des situations individuelles et familiales et sur une lisibilité des interventions de chaque institution.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

**- D'APPROUVER** la présente Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Gironde et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

**OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE DEUX MERS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION (DEL 2021\_030)**

### Questions/Réponses

Monsieur le Président laisse à la parole à Monsieur Christophe MIQUEU pour la présentation de la convention. Il précise qu'il est important de mettre en valeur le village de Castelmoron d'Albret comme porte d'entrée touristique avec la mise en place d'un bureau touristique de juin à septembre d'où une augmentation de la subvention de 10 000€. Monsieur le Président ajoute que le bureau sera ouvert du mercredi au dimanche pendant 4 mois.

### Délibération

Monsieur le Président expose la nécessité de renouveler la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers, dont le siège social est situé 4, rue Issartier 33580 Monségur.

L'objet de la convention est de définir les engagements réciproques des deux parties pour la réalisation des missions relatives au développement touristique.

Les Missions et objectifs poursuivis et dévolus à l'association se déclinent comme suit :

- **L'accueil et l'information touristique**

L'association a pour objectif constant par les missions qu'elle exerce, d'améliorer l'accueil et l'information toute l'année, des clientèles touristiques et des résidents, en déployant les outils d'avant, pendant et après séjour, en 3 langues au moins. Elle assure la promotion touristique du territoire de l'Entre-deux-Mers, afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité touristique.

L'association facilitera l'accès du visiteur, aux informations lui permettant d'organiser son séjour et aux produits offerts sur le territoire, composant l'offre touristique locale. Elle s'engage à donner toutes les informations permettant l'accessibilité des sites ou produits aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elle mettra en œuvre tous les services et prestations conformes aux critères de classement des Offices de Tourisme.

En matière de démarche qualité et classement, l'association œuvrera pour le maintien, sur ces Bureaux d'Information Touristique et son siège social :

- de la marque Qualité Tourisme TM du Plan qualité France
- du label national Tourisme et Handicap
- du classement national en Catégorie I - *en cours*

- **Réseaux et représentation**

L'association appartient aux réseaux :

- ADN Tourisme (Fédération nationale),
- Mission des Offices de Tourisme et Pays touristiques de Nouvelle Aquitaine (MONA),

L'association assume une fonction de représentation touristique de l'Entre-deux-Mers auprès des partenaires touristiques institutionnels :

- Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine (CRTNA)
- Agence de Développement Touristique de la Gironde (ADT – Gironde Tourisme)

- **La coordination des acteurs locaux du tourisme / expertise / actions collectives**

L'association propose une politique globale de promotion et de coordination des acteurs locaux du tourisme en lien avec les Comités Départemental et Régional du tourisme. Elle fédère en réseau et implique les prestataires dans la valorisation de la destination Entre-deux-Mers en apportant un appui technique aux professionnels locaux du tourisme.

Un programme de formation est proposé à l'année à l'échelle du territoire et validé dans le plan d'actions annuel :

- Eductour : pour une meilleure connaissance du territoire
- Formation : commercialisation et innovation de l'offre produit, nouveaux outils et bonnes pratiques en matière de médiation, anglais, juridique,...
- Nouveau plan qualité hébergement « Esprit Entre-deux-Mers » et Home staging
- Accompagnement numérique individuel
- Sensibilisation aux démarches qualité

L'association apporte son expertise technique à la demande de la collectivité sur des projets d'équipements collectifs touristiques et contribue en pratique avec les services de la collectivité, au développement de l'offre touristique (itinéraires pédestres et cyclables, itinéraires oenotouristiques, mise en valeur du patrimoine local, conseils aux collectivités sur des projets spécifiques...).

- **La promotion du territoire**

Les missions exercées par l'association auront pour objectif constant la promotion touristique du territoire de l'Entre-deux-Mers, afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité touristique.

A cet effet, l'association conçoit, réalise, édite et diffuse des documents d'appel, d'accueil et d'information sur l'offre touristique locale (support papier ou web). Pour cela, elle garantit la mise à jour des données touristiques du territoire ainsi que la gestion résonnée et durable des modalités d'impression et de la gestion des stocks.

Liste des éditions proposées à la clientèle de l'office de tourisme :

- > *Carte touristique du territoire et carte routes des vins* – 18 000 exemplaires - 2 langues étrangères
- > *Guide touristique du territoire* – 7 000 exemplaires - 2 langues étrangères
- > *Fiches pratiques* des boucles de randonnée Cyloctouristiques et pédestres – impression à la demande et en téléchargement sur le site internet
- > *Carte cyclo* autour de la voie verte Lapébie – 8 000 exemplaires - 2 langues étrangères
- > *En route* (informations pratiques et touristiques à destination des campings caristes - 500 exemplaires - 2 langues étrangères
- > *Tourisme adapté* (informations touristiques accessibles) – 500 exemplaires - 2 langues étrangères
- > *Kit Nouveaux Arrivants* – 10 000 exemplaires
- > *Au top pour les vacances* – guide des activités pour les vacances scolaires – impression à la demande

Ces éditions sont proposées sous format numérique sur le site internet [entredeuxmers.com](http://entredeuxmers.com).

Diffusion de la documentation :

- > Bureaux d'information touristique, prestataires touristiques et communautés de communes du territoire
- > Bourse départementale de documentation Gironde, Lot et Garonne et Dordogne.
- > Maison d'Aquitaine à Paris
- > Salons et opérations hors les murs
- > Sites et partenaires touristiques

Entre-deux-Mers Tourisme participe à des salons professionnels et grand public et réalise ou intervient sur des accueils presse en partenariat avec Gironde Tourisme et le Comité Régional du tourisme de Nouvelle Aquitaine.

Entre-deux-Mers Tourisme est engagé dans le Contrat de Destination Bordeaux porté par l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole afin de valoriser le territoire par des actions communes et mutualisées auprès de la clientèle de proximité, nationale et internationale.

### • **La commercialisation de produits touristiques sur le territoire**

Un travail permanent est mené avec les prestataires touristiques de la CDC pour monter des courts séjours, séjours et journées thématiques autour de trois catégories de clientèle : groupes, individuels, enfants.

Un cahier des charges précis est réalisé par la commission marketing Entre-deux-Mers Tourisme afin de fixer les règles de commercialisation par type de produits forfaités et thématique (oenotouristique, cyclotouristique,...).

Ces produits sont vendus par le service commercial de l'association via différents canaux de distribution (autocaristes, agences de voyages, démarchage, newsletters,...).

*Annexe 1 – Catalogue groupe et individuel*

*Annexe 2 – Exemple de cahier des charges*

Au vu des obligations de la loi n°2009-888 de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 et son décret d'application n°2009-1650 du 23 décembre 2009, l'association ne pourra commercialiser de produits que sur des communes ou structures intercommunales à compétence tourisme ayant délibéré en ce sens. Cette délibération est attachée à l'immatriculation (anciennement autorisation de commercialisation) de l'association, délivrée par le GIE Atout France

### • **Veille des données touristiques**

L'association gère un observatoire et assure une veille sur les données de fréquentation touristique du territoire, présentées dans le rapport d'activité annuel à l'occasion de l'assemblée générale de l'association et comporte les éléments suivants :

> La fréquentation, les demandes et pratiques des visiteurs sont enregistrées dans les bureaux d'information touristique tout au long de l'année via la base de données régionale SIRTAQUI.

> La satisfaction des clientèles des Bureaux d'information touristique est mesurée via un compte tripadvisor par BIT disponible pour les visiteurs (sur site, sur chaque email envoyé). Ce qui permet d'évaluer la satisfaction des clientèles au regard des services proposés dans nos BIT.

> La dépense touristique du territoire est évaluée chaque année via la fréquentation de nos hébergeurs et résidences secondaires selon les modalités de calcul suivantes :

- L'estimation du nombre de lits touristiques est établie à partir de la déclaration des hébergeurs (en mairie base de données régionale Sirtaqui et logiciel taxe de séjour) ou, à défaut, par des ratios appliqués par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, soit :

- Hôtels : nombre de chambres x 2.
- Campings : nombre d'emplacements x 3.
- Meublés : nombre d'établissements x 4.
- Chambres d'hôtes : nombre de chambres x 2.
- Résidences secondaires : nombre de résidences x 5.

- Taux d'occupation moyen (source CDT – Gironde intérieure) révisé et décliné sur l'Entre-deux-Mers :

- Hôtels : 52%
- Campings : 29,9%
- Meublés : 28,76%
- Chambres d'hôtes : 32,9%
- Résidences secondaires : 5,47%

Dépenses moyenne par jour et par touriste : étude « La clientèle française en Aquitaine » CRTA.

Ces données sont disponibles par CDC et à l'échelle du territoire touristique.

*Annexe 3 – Rapport d'activités 2019*

### • **Animation du réseau dans les points de contacts touristiques**

Dans le cadre de ses missions de développement touristique, l'association développe des permanences dans les points de contacts touristiques du territoire.

Le principe : une permanence par mois par secteur géographique.

Tout acteur touristique peut rencontrer à l'occasion de ces permanences le(s) technicien(s) en charge de l'animation pour aborder son projet, son activité ou les services de l'association. Une demande de visite sur site peut également être formulée. Ces permanences sont également dédiées au partage de connaissance, d'information et de veille économique-touristique entre les techniciens de la CDC et ceux de l'association.

### • **Accompagnements des projets en lien avec les techniciens du territoire communautaire**

> Porteurs de projets

L'Association accompagne de manière permanente les projets à vocation touristique des personnes privées, des associations, des collectivités, en étroite collaboration avec les techniciens de la CDC et du Pôle (PETR).

Concrètement, l'accompagnement d'un projet se déroule en 4 phases :

- 1) Rendez-vous sur le site du projet pour état des lieux
- 2) Présentation des dispositifs, cadres et éléments techniques en lien avec le projet
- 3) Orientation du projet vers les partenaires et réseaux concernés et mise en œuvre d'une feuille de route partagée
- 4) Suivi du projet et dossiers associés

### > Labellisation

L'association accompagne et conseille les porteurs d'activités sur les démarches et actions à mettre en œuvre pour accéder aux labels, classements, signes de qualité et marques en vigueur reconnues par les partenaires institutionnels.

### > Les permanences mensuelles

Dans le cadre de cette mission, l'association assure une permanence par mois en étroite collaboration avec les techniciens de la CDC.

Tout acteur touristique peut rencontrer à l'occasion de ces permanences (éventuellement sur site) un technicien de l'association pour une question sur son projet, sur son activité ou sur les services existants. Ces permanences sont également l'occasion de partage de connaissance, d'information et de captation des indicateurs de veille économique-touristique entre les techniciens de la CDC et ceux de l'association.

- **Réponse à des appels à projets touristiques**

En relation avec les techniciens de la CDC, l'association peut être sollicitée ou être à l'initiative de réponses à des appels à projets publics ou privés à vocation touristique.

- **Assistance aux outils de gestion de la taxe de séjour**

En relation avec les techniciens de la CDC, l'association assure la veille et la mise à jour des données des prestataires touristiques qui alimente la base de données pour la perception de la taxe de séjour. Elle assure collectivement le suivi technique du progiciel taxe de séjour.

### **Les engagements de la collectivité**

Le cadre général du soutien accordé à l'association se décline comme suit :

- soutien financier au fonctionnement de l'association
- rapports privilégiés avec les représentants de l'association

- **Le soutien financier apporté par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers au fonctionnement de l'association.**

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'engage à apporter, annuellement, un soutien financier destiné à abonder les produits d'exploitation de l'association. Le montant annuel de cette subvention résultera :

- des données budgétaires prévisionnelles fournies par l'association à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers en février au plus tard pour l'année en cours,
- de l'évolution des missions d'intérêt général exercées par l'association pour le compte de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers (ces missions sont définies chaque année en fonction des dossiers menés par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et par l'association).

Pour 2021 le montant de référence de la cotisation sera de 131 000 euros en vue de contribuer à la réalisation des missions telles que définies précédemment.

Ce montant est susceptible d'être révisé chaque année, en fonction de l'obtention du financement départemental et régional. Ces éléments financiers seront transmis fin février au plus tard par l'association.

Il est convenu que toute révision de ce montant fera l'objet d'une concertation réunissant la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'association déléguant la compétence tourisme au sens de l'article L133-3 du code du tourisme fera l'objet d'un avenant.

Tout soutien direct de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dans le cadre de projets spécifiques au territoire sera étudié par l'association.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** le versement des cotisations dues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers à échéance trimestrielle ;
- **DE VALIDER** la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers ;
- **D'AUTORISER** sa signature par Monsieur le Président.

### QUESTIONS DIVERSES

Madame Christiane FOUILHAC indique recevoir en mairie beaucoup de plaintes pour les poubelles. Un administré a eu une augmentation de presque 36% pour un bac de 240l et d'autres avec des augmentations moindres selon la poubelle. Réponse de Monsieur le Président : il en est de même pour d'autres communes mais il est dit aux usagers de prendre connaissance de la notice accompagnant la facture pour avoir des détails. Monsieur Benjamin MALAMBIC rajoute que l'augmentation est normalement de 18% pour tous les usagers et qu'il y a certainement une facturation pour des levées supplémentaires. Madame Christiane FOUILHAC indique que non mais qu'il s'agit d'une maison secondaire. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : la tarification est différente pour les maisons secondaires. Monsieur le Président propose à Madame Christiane FOUILHAC que l'usager se rapproche avec sa facture de Monsieur Benjamin MALAMBIC.

Monsieur René BOUDIGUES précise avoir vérifié les factures des usagers qui se sont adressés en Mairie pour le même problème et qu'il s'agit d'arriérés d'années précédentes.

Madame Maryse CHEYROU indique que les usagers sont las de devoir payer surtout s'ils n'utilisent pas le service en intégralité. Pour exemple : l'achat de sacs prépayés ne dispense pas d'abonnement et revient au final plus cher.

Monsieur le Président précise que la situation n'évoluera pas favorablement en raison de la TGAP, du monopole de Véolia entre autres. Des solutions comme les bornes d'apport volontaire ont été proposées par Monsieur MARTY mais rejetées ou encore le retour à la taxe incitative.

Monsieur Benjamin MALAMBIC précise que la grille tarifaire ne sera pas revue tant que les procès ne seront pas terminés et qu'aujourd'hui on taxe les pollueurs mais on ne remercie pas les gens qui trient.

Monsieur André GREZE demande où en sont les négociations relatives à la différence entre Métropole et monde rural. Monsieur le Président répond que le marché a été passé avec Véolia sans aucun problème juridique mais il serait préférable que toutes les collectivités soient présentes lors de la négociation du marché soit à partir de 2024. Le Président de Bordeaux Métropole est en train de faire le tour des collectivités.

Monsieur Colin SHERIFFS indique que les codes seront renvoyés aux communes pour le déploiement de la fibre avec Gironde Numérique. Il demande aux communes qui rencontrent des difficultés de le solliciter.

Monsieur le Président rajoute de faire attention aux habitations oubliées car il faut le signaler dès maintenant et ne pas attendre. Monsieur André GREZE alerte sur le démarchage de sociétés pour l'installation de la fibre à des prix défiant toute concurrence. Après renseignements pris auprès d'Orange, il s'avère que c'est illégal.

Monsieur Colin SHERIFFS fait un point sur le Challenge des Vins qui avait été repris par la CDC mais qui ne concerne pas que notre territoire. Il faut décider si la CDC continue de porter le projet ou le redonner à Monsieur Bernard VINCENT. Cela constitue pour le CDC, un mi-temps pour l'organisation. Monsieur Rémi VILLENEUVE pense qu'il est bien de redonner le concours à Monsieur Bernard VINCENT car il a initié le concours et s'y est investi. Monsieur Michel BRUN rejoint l'avis de Monsieur Rémi VILLENEUVE mais souhaite savoir si Monsieur Bernard VINCENT va solliciter la CDC via une demande de subvention et

ce qu'il attend exactement. D'un accord unanime, le concours est redonné à Monsieur Bernard VINCENT et Monsieur Colin SHERIFFS doit le contacter pour poser le cadre.

Madame Christiane FOUILHAC demande si les communes doivent provisionner dans leur budget l'entretien des chemins de randonnée. Monsieur Christophe MIQUEU indique qu'une réunion est prévue mardi prochain pour définir les circuits et les modalités d'entretien. Monsieur le Président lui répond que la réponse ne pourra pas être apportée ce soir car les chemins de randonnée font partie du dossier mobilité et rappelle le Conseil Communautaire du 22 mars prochain pour décider de la prise ou non de la compétence.

La séance est clôturée à 21h45.